

JD  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-283 du 2 Octobre 1992

Portant nomination de Monsieur Issa  
Démonlé MOKO en qualité de Préfet du  
Département du Mono.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-006 du 15 Mai 1990 portant abrogation de la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, de la Loi N° 81-001 du 13 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoirs d'Etat ainsi que du Décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité,
- VU la Loi N° 90-007 du 15 Mai 1990 portant dissolution des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-269 du 3 Décembre 1991 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SJR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Septembre 1992.

DECRETE :

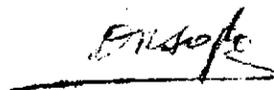
Article 1er.- Monsieur Issa Démonlé MOKO est nommé Préfet du Département du Mono.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 2 Octobre 1992

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Aurélien HOUESSO  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Administration  
Territoriale,



Richard ADJAHO

Améliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MISAT MF 4 Autres Ministères 17  
SGG 4 Départements 6 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-  
IGE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 IGAA 1 Intéressés 2 JORB 1.-